FRC 5337 a
Case
FRC
15652

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

PROJET DE RÉSOLUTION

PRÉSENTÉ

PAR CALONNE.

Séance du 4 Fructidor an V.

Le Conseil des Cinq-cents, après avoir entendu les trois lectures prescrites par la constitution ; savoir, la première le 13 thermidor, la seconde le 23 thermidor, et la troisième le 3 fructidor dernier, et déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à l'ajournement, prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Aussi après la promulgation de la présente loi, le hameau de la Hagré, dépendant de la commune de Cangé, canton de Conches, département de l'Eure,

THE NEWBERRY
LIBRARY

cessera de faire partie de ladite commune, et sera annexé à la commune de Branville, canton rural d'Evreux.

I I.

Il sera procédé de suite au déplacement de la cote dudit hameau, sur la matrice de rôle aux impositions de la commune de Cangé, et au rétablissement sur les registres de celle de Branville, dans les mêmes formes et quotité.

I I I.

La présente résolution sera imprimée; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 5.